



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 163-2019**
Séance du 18 juin 2019

DELIBERATION

relative à un crédit budgétaire supplémentaire de 470 000 F destiné à couvrir le dépassement actuel pour la période de janvier à juin 2019, ainsi qu'à engager du personnel éducatif dans les crèches VéloRouge et CielBleu

Vu les normes d'encadrement du Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour du Canton de Genève (SASAJ),

vu les réductions budgétaires appliquées depuis 2015 suites aux modifications de l'encadrement et des prestations,

vu mesures prises par le Conseil administratif en vue de clarifier l'application des normes d'encadrement,

vu l'exposé des motifs EM 163-2019, de mai 2019,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 14 oui, 4 non et 2 abstentions

1. D'accepter l'engagement de personnel éducatif supplémentaire.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 470 000 F, destiné couvrir le dépassement actuel pour la période de janvier à juin 2019, ainsi qu'à engager du personnel éducatif dans les crèches VéloRouge et CielBleu.
3. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2019 en dépenses supplémentaires sur la rubrique 5430.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.



Commune de Plan-les-Ouates

EXPOSE DES MOTIFS N° 163-2019

▪ **Message aux membres du Conseil municipal** ▪

OBJET:

Crédit destiné à engager du personnel éducatif dans les crèches VéloRouge et CielBleu, ainsi qu'à couvrir le dépassement actuel pour la période de janvier à juin 2019

CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE

470 000 F

Plan-les-Ouates – Mai 2019

Crédit de 470 000 F destiné à engager du personnel éducatif dans les crèches VéloRouge et CielBleu, ainsi qu'à couvrir le dépassement actuel pour la période de janvier à juin 2019

CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE

1. Préambule

Généralités et objectif du projet de délibération

Ce projet de délibération vise à corriger, à la hausse, le budget annuel alloué au personnel éducatif travaillant dans les crèches du VéloRouge et du CielBleu.

2. Explications techniques

Description du projet

Suite aux questions du Conseil administratif concernant l'encadrement éducatif des enfants placés dans les crèches municipalisées, notamment en regard des normes et directives cantonales émises par le Service de surveillance de l'accueil de jour du Canton de Genève (SASAJ) qui est le service compétent pour appliquer le Règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (RSAPE, J 6 29.01) un travail de clarification et de standardisation de la composition des équipes a été mené.

L'objectif de cette démarche était de comparer les effectifs en place avec les normes légales, puis de proposer une adaptation au plus près desdites normes, tout en maintenant les prestations suivantes : accueil multiâges, un horaire de 7h à 18h30 du lundi au vendredi, un atelier spécifique par tranches d'âges, une fermeture de maximum 5 semaines par année.

Potentiellement, cette démarche pouvait avoir des conséquences sur les horaires du personnel éducatif, sur la répartition des ETP dans les deux crèches et dans les groupes, ainsi que sur les taux d'activité des collaborateurs.

Les résultats montrent que :

- Il est possible de définir une unité de référence (ou « plus petit dénominateur commun ») qui permette de dimensionner le personnel éducatif d'une crèche multiâges.

- Cette unité équivaut à **4,9 ETP** pour un groupe de 16 enfants (4 bébés de 0-1 ans, 4 enfants de 1-2 ans, 4 enfants de 2-3 ans, 4 enfants de 3-4 ans)¹.
- Sur cette base, l'effectif total des crèches du VéloRouge (2 groupes) et CielBleu (4 groupes) devrait être de $6 \times 4.9 = 29.4$ ETP. Or le budget 2019 est de 25,5 ETP.
- Avec cet effectif et sous réserve de l'obtention de l'autorisation du SASAJ, il serait possible d'ajouter 4 enfants au CielBleu, pour autant que les contraintes techniques (salles de repos, m2, etc.) le permettent. La crèche du CielBleu aurait alors 64 places au lieu de 60 actuellement.
- Le complément budgétaire s'élève donc à **3.9** ETP (dont 1,7 pour l'augmentation de 4 places et 2.2 pour l'adéquation aux normes SASAJ).

Si l'on se réfère aux délibérations votées par le Conseil municipal² et leurs exposés des motifs, les effectifs ont été précédemment dimensionnés de la manière suivante :

- VéloRouge (2008) : 1'087'000.- pour le personnel (éducatif, cuisinier, GEI, direction). Pas de mention d'ETP.
- CielBleu (2013) : 20 ETP éducatifs pour 60 places (5.0 ETP par groupe de 15 enfants).
- Zinzolin (2018) : 9.6 ETP éducatifs pour 32 places (4.6 ETP par groupe de 16 enfants).

Si l'on se réfère à l'évolution des budgets, les effectifs ont évolué de la manière suivante, notamment en raison des modifications à la baisse des horaires d'ouverture quotidiens, ainsi que des jours d'ouverture par année :

	2015	2016	2017	2018	2019
Personnel éducatif CielBleu (CB)	19.0	19.0	17.6	17.6	17.6
Personnel éducatif VéloRouge (VR)	9.6	9.6	9.6	9.6	9.6
Total personnel éducatif (CB + VR)	28.6	28.6	27.6	27.6	27.6
Total personnel éducatif et administratif (CB + VR)	34.9	34.9	33.3	33.3	33.3
BUDGET (total ETP CB + VR)	34.9	36.3	32.6	32.6	31.6
Variation budgétaire	-	+1.4	-3.7	0	-1
Non dépensé (-) / dépassement (+)	0	-1.4	+0.7	+0.7	+1.7
Budget recalculé selon analyse					35.5
Complément demandé au Budget 2019					+3.9
Variation par rapport au Budget 2015	-				+0.6

A noter qu'au budget 2017, la baisse significative était liée à la création d'une équipe de remplacement, ainsi qu'à la diminution des horaires d'ouverture. Ceci n'est pas remis en cause par la présente délibération.

Par contre, lors des différentes variations budgétaires, la prestation des ateliers (groupes d'activités spécifiques, y compris les sorties) a subi de fortes contraintes,

¹ Détail du calcul (par groupe) : 4.6 minimum SASAJ + 0.3 supplément atelier (formule 4 matins par semaine, et quatre après-midi toutes les deux semaines.

² D 46-2008 et D 73-2009 (VéloRouge), D 52-2013 (CielBleu), D 135-2018 (Zinzolin).

voire a été nettement diminuée selon les périodes pour être en mesure de respecter les normes d'encadrement exigées par le SASAJ. Cette délibération vise à rétablir et à permettre l'activité régulière de ces ateliers. En effet, l'accueil de groupes multiâges fait partie intégrante de l'approche pédagogique préconisée dans les crèches de notre commune. Cela génère un surcoût par rapport à une approche dite classique, notamment induit par l'organisation de ces ateliers, mais ce principe était adopté lors du vote initial de ces deux crèches par le Conseil municipal.

4. Calcul du montant du crédit budgétaire supplémentaire

Le budget 2019 est complété à partir du mois de juillet par 3,9 ETP, estimés au salaire moyen actuel dans nos crèches (sur 6 mois, inclus 13^{ème} salaire et charges sociales) :

➤ Educateur-trice :	(2.34 x 89 000) + 13ème =	112 807 F
➤ ASE :	(1.56 x 73 000) + 13ème =	61 685 F
➤ <u>Charges sociales :</u>		<u>42 974 F</u>
		217 466 F

A ce montant, il faut ajouter celui dépensé en remplacements (agences temporaires et pool de remplaçants à l'heure) pour les mois déjà écoulés. La moyenne mensuelle de janvier à avril 2019 est de 41'886 francs. Extrapolé sur 6 mois, le coût des remplacements est estimé à 251'318 francs.

Janvier-juin (remplacements) :	251 318 F
<u>Juillet-décembre (ETP) :</u>	<u>217 466 F</u>
	468 784 F

A titre de comparaison, les charges de personnel pour les crèches et garderies (compte 5451) ont été de 4 247 374 F en 2018. Ce crédit budgétaire représente donc 11% des dépenses actuelles.

Le Conseil administratif a prévu, avec votre accord et collaboration, de couvrir le dépassement et d'engager ce personnel. Il vous recommande ainsi de voter ce crédit budgétaire supplémentaire de 470 000 F.

Le Conseil administratif